

Bulletin 2023 d'adhésion à retourner à l'AGLCA accompagné de :

- un chèque de cotisation de 27 euros (à l'ordre de l'AGLCA) ou par virement bancaire à la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes IBAN (BIC) FR7613825002000810018940740 (CEPAFRPP382) correspondant à votre adhésion pour l'année civile 2023

Pour une première adhésion uniquement :

- une copie des statuts de votre association
- une copie du récépissé de la déclaration en Préfecture

Numéro ID (n° affiché en haut, à droite de la fiche de votre association sur le portail

www.assos01.org) :

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Adresse postale* (si différente) : Chez M. ou Mme

Courriel* :

Tél. (pour joindre l'association)* :

Site Internet :

Page Facebook :

Nom du représentant(e) légal(e) (président(e) ou autre), fonction dans l'association et coordonnées

(si différentes) :

Activités de l'association :

Toute nouvelle adhésion est soumise à l'examen du Conseil d'Administration de l'AGLCA (cf. statuts).

* Les informations personnelles collectées par le biais de ce formulaire sont destinées à l'AGLCA. Nous pouvons être amenés à les transmettre à des tiers (particuliers cherchant à contacter l'association, administrations, etc.). Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Si vous ne souhaitez pas que ces informations figurent dans notre fichier, ne remplissez pas les rubriques suivies d'un astérisque.